

359 Company
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.111 euros
Siège social : 12 rue Saint-Pierre
92200 Neuilly-sur-Seine
949 816 052 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 5 MARS 2026

La soussignée, **Gokaiku**, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 12 rue Saint-Pierre, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 811 965 763, représentée par Madame Pascaline Bertaux, dûment habilitée aux fins des présentes (le « **Président** »),

Agissant en application de la délégation de compétence qui lui a été conférée par les Associés de la Société le 2 juin 2025, par laquelle les Associés ont décidé:

- de déléguer au Président la faculté d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'une somme de deux cent vingt-deux (222) euros par la création et l'émission de deux cent vingt-deux (222) actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal d'un (1) euro chacune,
- que les actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 277,1685 euros, soit avec une prime d'émission de 276,1685 euros ;
- qu'elles seront libérées en totalité à la souscription par versement en numéraire,
- que les actions nouvelles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les stipulations des statuts et aux décisions des assemblées générales de la Société,
- de donner tous pouvoirs au Président pour :
 - o recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents,
 - o constater toute libération de souscriptions par compensation, le cas échéant,
 - o constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
 - o procéder à la clôture anticipée de la souscription ou proroger sa date, le cas échéant,
 - o limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne plus de 80% de l'augmentation de capital,
 - o obtenir le certificat attestant la libération et la réalisation de l'augmentation de capital,
 - o procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'augmentation de capital,
 - o accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive l'augmentation de capital décidée conformément aux termes de la présente décision,
 - o procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société ;
 - o d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la présente émission.

Par décisions en date des 3 et 13 juin 2025, le Président a déjà réalisé et constaté une augmentation de capital de la Société de cent onze (111) euros, par émission de cent onze (111) actions nouvelles.

Première Décision
(Augmentation du capital social)

Le Président,

Décide de réaliser une seconde augmentation de capital d'un montant de cent onze (111) euros, par émission de cent onze (111) actions ordinaires nouvelles, d'un (1) euro de valeur nominale, émises au prix unitaire de 277,1685 euros, soit avec une prime d'émission de 276,1685 euros par action, sans suppression du droit préférentiel de souscription, à libérer intégralement en numéraire par versement d'espèces, lors de la souscription.

Ces 111 actions ordinaires nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts. Ces actions seront inscrites en compte le jour de la réalisation de l'augmentation de capital, constatée par le certificat du dépositaire, et négociables à compter du même jour dans les conditions prévues dans les statuts.

Les fonds, versés en espèces à l'appui de la souscription, seront déposés sur le compte bancaire ouvert au nom de la Société au titre de l'augmentation de capital, dans les livres de la banque CIC Nord-Ouest et dont le numéro IBAN est le suivant : FR76 3002 7170 3100 0213 4891 022.

Les souscriptions et versements seront reçus sans frais au siège social.

La date d'ouverture des souscriptions est fixée à la date de ce jour et la date de clôture au 15 mars 2026 à minuit. Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite.

Les associés pourront renoncer à titre individuel à leur droit de souscription dans les conditions prévues par la loi. Si cette renonciation est effectuée au profit de personnes dénommées, elle doit être faite dans les conditions et sous les réserves prévues aux statuts pour les cessions d'actions.

Ainsi que l'assemblée l'a décidé, les titulaires de droits de souscription aux titres de capital nouveaux à émettre bénéficieront en outre d'un droit de souscription à titre réductible.

Deuxième décision
(Pouvoir pour les formalités)

Le Président donne tous pouvoirs à LES ECHOS LE PARISIEN SERVICES, 10, boulevard de Grenelle, 75015 PARIS, ainsi qu'au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises, et ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, conformément aux textes légaux en vigueur. Pouvoir est également donné de déposer et de signer tous formulaires, produire toutes justifications, faire toutes déclarations, affirmations et réserves, acquitter tous droits et taxes, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le 5 mars 2026.

Pascaline Bertaux

Pascaline Bertaux (Mar 5, 2026 16:59:13 GMT+1)

Président

Gokaiku

Représentée par :

Madame Pascaline Bertaux

359 Company - PV Président - Réal Tranche 2

Final Audit Report

2026-03-05

Created:	2026-03-05
By:	Pauline Koch (pauline.koch@avocat.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAA-R5kKSvvvC6BewZoBlu-bN-Bch2iWIHT

"359 Company - PV Président - Réal Tranche 2" History

-  Document created by Pauline Koch (pauline.koch@avocat.fr)
2026-03-05 - 3:34:49 PM GMT
-  Document emailed to Pascaline Bertaux (pascaline@359.company) for signature
2026-03-05 - 3:34:53 PM GMT
-  Email viewed by Pascaline Bertaux (pascaline@359.company)
2026-03-05 - 3:58:19 PM GMT
-  Document e-signed by Pascaline Bertaux (pascaline@359.company)
Signature Date: 2026-03-05 - 3:59:13 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2026-03-05 - 3:59:13 PM GMT